

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2013**SOMMAIRE****RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES 3**

<i>Madame le Maire</i>	13
<i>Rose-Marie NIETO</i>	13
<i>Nicolas MARJAULT</i>	13
<i>Rose-Marie NIETO</i>	13
<i>Madame le Maire</i>	13
<i>Sylvette RIMBAUD</i>	13
<i>Madame le Maire</i>	13
<i>Sylvette RIMBAUD</i>	13
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	14
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	14
<i>Madame le Maire</i>	14
<i>Christophe POIRIER</i>	16
<i>Jacqueline LEFEVRE</i>	17
<i>Jérôme BALOGE</i>	17
<i>Alain BAUDIN</i>	18
<i>Nicolas MARJAULT</i>	19

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNICEF - ASSOCIATION OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ..... 21

<i>Madame le Maire</i>	22
<i>Marc THEBAULT</i>	22
<i>Madame le Maire</i>	22

OPAH RU - CRÉATION D'UNE VOIE ET D'UNE PLACE PUBLIQUES PIÉTONNES - ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE 23

<i>Frank MICHEL</i>	25
<i>Madame le Maire</i>	26
<i>Jacqueline LEFEVRE</i>	26
<i>Madame le Maire</i>	26
<i>Jacqueline LEFEVRE</i>	26
<i>Frank MICHEL</i>	27
<i>Jérôme BALOGE</i>	28
<i>Madame le Maire</i>	29
<i>Jérôme BALOGE</i>	29
<i>Madame le Maire</i>	29
<i>Jérôme BALOGE</i>	29
<i>Madame le Maire</i>	30
<i>Jérôme BALOGE</i>	30
<i>Frank MICHEL</i>	30
<i>Madame le Maire</i>	30
<i>Frank MICHEL</i>	31
<i>Amaury BREUILLE</i>	31
<i>Alain BAUDIN</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Alain BAUDIN</i>	32
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	32
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	33
<i>Madame le Maire</i>	34
<i>Jacqueline LEFEVRE</i>	34
<i>Madame le Maire</i>	34
<i>Jacqueline LEFEVRE</i>	34
<i>Madame le Maire</i>	34

OPAH-RU - AUTORISATION À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER POITOU-CHARENTES DE LA CESSION D'UN IMMEUBLE SIS 34BIS - 36, RUE VICTOR HUGO 36**OPAH-RU - AUTORISATION À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER POITOU-CHARENTES DE LA CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 42-44, RUE VICTOR HUGO 37**

PRUS - OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES RUE JULES SIEGFRIED ET PLACE JACQUES CARTIER À VOCATION COMMERCIALE	123
PRUS - AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU CLOU BOUCHET - CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER (SEV) - AVENANT N°1	124
PRUS - AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU CLOU BOUCHET - CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE HABITAT SUD DEUX SÈVRES ET LA VILLE DE NIORT POUR LES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN - AVENANT N°1	125
PRUS - AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU CLOU BOUCHET - CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE HABITAT SUD DEUX SÈVRES ET LA VILLE DE NIORT POUR LE DÉVOIEMENT DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN RUE SIEGFRIED - AVENANT N°1	127
PRUS - AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU CLOU BOUCHET - DÉPLACEMENT DES RÉSEAUX ERDF.....	129
LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION 'SABLIÈRES' - APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR AVEC HABITAT SUD DEUX-SÈVRES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT	130
LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION 'ALSACE-LORRAINE' - APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR AVEC LA SA HLM DES DEUX-SÈVRES ET DE LA RÉGION ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT.....	131
CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CCE) - CESSION	132
PLH (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT) 2010-2015 - DEMANDE D'AGRÉMENT DÉROGATOIRE AU DISPOSITIF D'AIDE À L'INVESTISSEMENT LOCATIF PRIVÉ	134
<i>Frank MICHEL</i>	136
<i>Marc THEBAULT</i>	136
<i>Frank MICHEL</i>	136
<i>Alain BAUDIN</i>	137
<i>Madame le Maire</i>	137
<i>Frank MICHEL</i>	138
AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU SITE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE NIORT - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES .	139
<i>Frank MICHEL</i>	141
SÉCURISATION DES LIEUX SINISTRÉS - REFACTURATION AUX TIERS DES PRESTATIONS D'URGENCE .	142
SÉCURITÉ DES ERP - MARCHÉ DE MAINTENANCE ET VÉRIFICATION DES EXTINCTEURS, RIA ET DÉSENFUMAGES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ	143
CENTRE TECHNIQUE DE LA CHAMOISERIE - MARCHÉS DE TRAVAUX ET MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - APPROBATION DES AVENANTS N° 1 AUX LOTS 6,7 ET 12 POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX ET N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE	144
ACCLAMEUR - RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES AVANT EXPLOITATION DES BÂTIMENTS - LOT 3 'MENUISERIES INTÉRIEURES' ET LOT 4 'CLOISONS PLAFONDS' - AVENANTS N°1.....	146
CENTRE TECHNIQUE ESPACES VERTS ET NATURELS (CTEVN) - BAIL EMPHYTHÉOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA SARL TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 12 POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE Panneaux photovoltaïques.....	147
DIVERS PROJETS - SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION	149
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA RUE LE BRIX.....	151
CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE LE BRIX (HN N° 540)	152
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE CHARLES VILDRAC	153
CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, IMPASSE CHARLES VILDRAC (IZ N° 277)	154

ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA VILLE ET PLANET IMMOBILIER - RUE DE CHAMPOMMIER / RUE DES BRISSONNIÈRES / RUE CHANTELAUZE.....	155
CESSION D'UNE PETITE PARCELLE DE TERRAIN À HS DS RUE BEN BARKA (KO N° 61)	157
CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU DÉPARTEMENT - RUE GEORGES MÉLIÈS - QUARTIER DE LA TOUR CHABOT (BE N° 350).....	158
ACQUISITION D'UN TERRAIN - ROUTE DE COULONGES - EMBLACEMENT RÉSERVÉ AU PLU POUR PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA VERTE VALLÉE JUSQU'AU CARREFOUR DE LA GRAND CROIX	159
RUE DE LA MIRANDELLE : ACQUISITION DE DEUX PARCELLES EN EMBLACEMENT RÉSERVÉ POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE (CRÉATION D'UNE VOIE PIÉTONNE ET D'UNE PISTE CYCLABLE) –.....	160
KL 273 ET 272	160
RUE DE LA MIRANDELLE : ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN EMBLACEMENT RÉSERVÉ POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE (CRÉATION D'UNE VOIE PIÉTONNE ET D'UNE PISTE CYCLABLE).....	161
KL N° 274.....	161
RUE DE LA MIRANDELLE : ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE (ALIGNEMENT ET CRÉATION D'UN TROTTOIR).....	162
IM 125.....	162
RUE DE LA MIRANDELLE : ACQUISITION DE DEUX PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE (ALIGNEMENT ET CRÉATION D'UN TROTTOIR).....	163
IM 121 ET 123	163
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN IMPASSE DE LA BURGONCE.....	164
ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES DE TERRAINS	165
MISE EN SÉCURITÉ RUE DU DIXIÈME (ACQUISITION DE LA PARCELLE AE N° 752)	166
OPAH-RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	167
CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL - CONTRÔLE DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ - COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION 2012	169
CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ET DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ - CONTRÔLE DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ - COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION 2012	170
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	171
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>173</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>173</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>173</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>173</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>173</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>173</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>173</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>173</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>173</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>173</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>174</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>174</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>174</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>174</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>175</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>175</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>175</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>176</i>

Alain PIVETEAU	176
Jérôme BALOGE	176

SUBVENTION - PROJET SPÉCIFIQUE - ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE AU CLOU BOUCHET (A.V.E.C.).. 177

Nathalie SEGUIN	178
------------------------------	------------

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL MÉDICO-SOCIAL DES BRIZEAUX

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2012 180

Madame le Maire	181
Jérôme BALOGE	181
Madame le Maire	181
Jérôme BALOGE	181
Madame le Maire	181
Jacques TAPIN	181
Madame le Maire	181

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 septembre 2013

Président :**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD****Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Louis SIMON**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

Excusés :

Madame Maryvonne ARDOUIN.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013**

Recueil-décisions n° Rc-2013-6

Direction du Secrétariat Général**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2013-362	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat avec 3 Pom Prod pour le jeudi de Niort du 4 juillet 2013 - Spectacle d'Alice Russell - To Dust	6 500,00 € HT soit 6 857,50 € TTC	10
2.	L-2013-364	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat avec l'Association GLC pour le Jeudi de Niort du 11 juillet 2013 - Concert de Dive Inn	800,00 € net	17
3.	L-2013-370	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat avec Trastaroots pour le Jeudi de Niort du 25 juillet 2013 - Concert de Mother of Two	700,00 € HT soit 738,50 € TTC	25
4.	L-2013-388	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de cession avec Enzo Productions pour le Jeudi de Niort du 1er août 2013 - Concert Electro Deluxe	7 000,00 € HT soit 7 385,00 € TTC	33
5.	L-2013-389	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat avec La Mouette à 3 Queues pour le Jeudi de Niort du 8 août 2013 - Mc Muffin Family	1 494,12 € net	41
6.	L-2013-390	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Jeudis de Niort - Contrat de cession avec SAS BLEU CITRON - Spectacle Nasser le 25 juillet 2013	4 140,00 € HT soit 4 367,70 € TTC	48
7.	L-2013-401	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Jeudis de Niort - Contrat de Cession avec SAS VELVET COLISEUM - Spectacle Colours In The Street - Paper Child le 11/07/2013	1 000,00 € HT soit 1 055,00 € TTC	56
8.	L-2013-402	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Jeudis de Niort - Contrat de cession avec l'Association Radio Jazz Funk - Spectacle What's The Funk le 1er août 2013	800,00 € net	64
9.	L-2013-406	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Jeudis de Niort 2013 - Contrat de cession avec SARL Ulysse Productions - Spectacle 'Barcella-Charabia' le 15 août 2013	4 400,00 € HT soit 4 642,00 € TTC	72
10.	L-2013-408	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat avec SARL Furax pour le Jeudi de Niort du 22 août 2013 - Chill Bump	1 200,00 € HT soit 1 266,00 € TTC	80
11.	L-2013-412	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat avec l'Association Chinese Man Records pour le jeudi de Niort du 22 août 2013 - Deluxe	4 000,00 € HT soit 4 220,00 € TTC	87
12.	L-2013-413	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de cession avec SARL A Gauche de La Lune pour le Jeudi de Niort 18 juillet 2013 - Absynthe Minded	3 500,00 € HT soit 3 692,50 € TTC	95

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013

Délibération n° D-2013-420

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA VILLE ET
PLANET IMMOBILIER - RUE DE CHAMPOMMIER /
RUE DES BRISSONNIÈRES / RUE CHANTELAUZE**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de permettre la reconversion du site de l'ancien Centre de Secours et d'Incendie, rue Champommier, en une réalisation de logements locatifs sociaux et en accession à la propriété, il est nécessaire d'avoir la maîtrise foncière des terrains inclus dans le périmètre de l'opération.

En ce sens, Planet Immobilier propriétaire de la parcelle DI n° 547 de 1630 m², d'une valeur de 144 000 € suivant l'avis de France Domaine, a donné son accord pour l'échanger contre des parcelles appartenant à la Ville sises rue des Brissonnières, cadastrées section AE n° 673 de 128 m², AE n° 671 de 660 m², AE n° 672 de 1 485 m², AE n° 701 de 2 173 m², AE n° 703 de 1 902 m², soit en tout 6 348 m², d'une valeur globale de 240 000 €, suivant l'avis de France Domaine.

Par ailleurs, le lotissement « Le Clos Eugène Feurtillou » rues Chantelauze/Fief Joly, concerné par l'orientation d'aménagement n° 3-12 du PLU portant création d'un espace public, a prévu la cession à la Ville des parcelles impactées par ce futur aménagement.

Le lotissement étant achevé, le lotisseur Planet Immobilier est d'accord pour échanger avec la Ville ces parcelles cadastrées section CZ n° 525 de 1 087 m² et CZ n° 523 de 120 m², soit en tout 1 207 m², d'une valeur de 28 200 € conformément à l'avis de France Domaine. Cet échange aurait lieu également contre les parcelles de la Ville précédemment énumérées (AE n° 673 etc).

Planet Immobilier céderait par conséquent à la Ville les parcelles DI n° 547, CZ 525 et 523 d'une valeur globale de 172 200 € (144 000 € + 28 200 €) ; en contrepartie la Ville lui céderait les parcelles AE 673, 671, 672, 701 et 703 d'une valeur globale de 240 000 €.

L'échange aurait donc lieu moyennant une soulte en faveur de la Ville de 67 800 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'échange de parcelles décrit ci-dessus ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013

Délibération n° D-2013-421

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**CESSION D'UNE PETITE PARCELLE DE TERRAIN À
HSDS RUE BEN BARKA (KO N° 61)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La réalisation des logements sociaux d'Habitat Sud Deux-Sèvres (HSDS) rue de Telouze / rue Ben Barka est achevée.

Après contrôle sur site, il est apparu qu'une minime partie de terrain prévue pour la voirie n'était pas nécessaire à cette dernière et dépassait en réalité sur le terrain restant appartenir à HSDS.

Cette partie de 7 m², cadastrée section KO n° 61, peut être cédée à HSDS à l'euro symbolique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession à HSDS de la parcelle KO 61 à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par HSDS.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013**

Délibération n° D-2013-422

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU
DÉPARTEMENT - RUE GEORGES MÉLIÈS -
QUARTIER DE LA TOUR CHABOT (BE N° 350)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre des travaux de l'ORU Tour Chabot/Gavacherie, le Département des Deux-Sèvres réhabilite le bâtiment circulaire dont il est propriétaire, rue Georges Méliès, au cœur de l'ensemble d'habitations renouvelées en cours d'achèvement.

Le Département a besoin autour de son immeuble d'un peu de terrain appartenant à la Ville pour lui permettre l'installation de l'isolation par l'extérieur, et par la suite assurer l'entretien de son bien.

La partie de terrain concernée correspond à l'emprise BE n° 350 de 111 m². La Ville pourrait la céder à l'euro symbolique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession au Département/Conseil Général des Deux Sèvres de la parcelle BE n° 350 à l'euro symbolique, avec dispense de paiement ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****ACQUISITION D'UN TERRAIN - ROUTE DE
COULONGES - EMBLEMMENT RÉSERVÉ AU PLU
POUR PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA VERTE
VALLÉE JUSQU'AU CARREFOUR DE LA GRAND
CROIX**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Au PLU de la Commune figure l'Emplacement Réservé (ER) n°11 correspondant au projet de création de la voie de prolongement de la Verte Vallée jusqu'au carrefour de la Grand Croix / Crématorium par la rue du Gros Guérin. Cette future voie soulagera une partie du trafic de la route de Coulonges entrant dans Niort et servira aussi au passage d'une ligne de T.C.S.P.

Les propriétaires du terrain ZP n° 75 de 6 300 m², touché par l'E.R., ont fait savoir à la Ville qu'ils étaient d'accord pour lui céder leur parcelle au prix de 50 000 € incluant l'indemnité de perte de revenus de 2 183 € due à l'exploitant (conforme à l'avis de France Domaine).

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle ZP n° 75 au prix de 50 000 € incluant l'indemnité de perte de revenus de 2 183 € due à l'exploitant par les vendeurs ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013**

Délibération n° D-2013-424

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****RUE DE LA MIRANDELLE : ACQUISITION DE DEUX
PARCELLES EN EMPLACEMENT RÉSERVÉ POUR
L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE (CRÉATION D'UNE
VOIE PIÉTONNE ET D'UNE PISTE CYCLABLE) –
KL 273 ET 272**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La rue de la Mirandelle est une voie étroite ne comportant actuellement aucun trottoir. Pour accompagner le développement de l'habitat sur son linéaire, et permettre une amélioration sensible des conditions de circulation de tous les usagers de la voie publique, le PLU comporte un Emplacement Réservé A 445 afin de créer une voie piétonne et une piste cyclable sécurisées.

D'autre part, il convient de desservir les constructions nouvelles le long de cette voie par les différents réseaux dont certains d'entre eux, pour des raisons de résistance aux charges et de commodité d'intervention ultérieure (entretien), doivent être implantés sous trottoir.

Les propriétaires des parcelles figurant en Emplacement Réservé, cadastrées section KL n° 273 de 111 m² et 272 de 74 m² ont accepté de les céder à la Ville moyennant le prix de 2 450 euros dont 333 euros d'indemnité pour la haie et 82 € pour un tilleul inclus dans l'emprise.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles KL n° 273 et 272 au prix de 2 450 €;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013

Délibération n° D-2013-425

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**RUE DE LA MIRANDELLE : ACQUISITION D'UNE
PARCELLE EN EMPLACEMENT RÉSERVÉ POUR
L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE (CRÉATION D'UNE
VOIE PIÉTONNE ET D'UNE PISTE CYCLABLE)
KL N° 274**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La rue de la Mirandelle est une voie étroite ne comportant actuellement aucun trottoir. Pour accompagner le développement de l'habitat sur son linéaire, et permettre une amélioration sensible des conditions de circulation de tous les usagers de la voie publique, le PLU comporte un Emplacement Réservé A 445 afin de créer une voie piétonne et une piste cyclable sécurisées.

D'autre part, il convient de desservir les constructions nouvelles le long de cette voie par les différents réseaux dont certains d'entre eux, pour des raisons de résistance aux charges et de commodité d'intervention ultérieure (entretien), doivent être implantés sous trottoir.

Le propriétaire de la parcelle figurant en Emplacement Réservé, cadastrée section KL n° 274 de 260 m², a accepté de la céder à la Ville moyennant le prix de 3 093 euros dont 233 euros d'indemnité pour la haie incluse dans l'emprise.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle KL n° 274 au prix de 3093 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013

Délibération n° D-2013-426

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**RUE DE LA MIRANDELLE : ACQUISITION D'UNE
PARCELLE POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE
(ALIGNEMENT ET CRÉATION D'UN TROTTOIR)
IM 125**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Trois parcelles contiguës forment saillie de plus d'un mètre le long de la rue de la Mirandelle. En incorporant cette saillie à la voie, la Ville réaliserait l'alignement manquant à ce niveau et pourrait créer un trottoir dans le cadre des aménagements globaux de la rue actuellement en cours.

Les propriétaires de l'emprise concernée, cadastrée section IM 125 de 13 m² sont d'accord pour la céder à la Ville au prix de 143 euros.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle IM n° 125 au prix de 143 euros ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013**

Délibération n° D-2013-427

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****RUE DE LA MIRANDELLE : ACQUISITION DE DEUX
PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE
(ALIGNEMENT ET CRÉATION D'UN TROTTOIR)
IM 121 ET 123**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Trois parcelles contiguës forment saillie de plus d'un mètre le long de la rue de la Mirandelle. En incorporant cette saillie à la voie, la Ville réaliserait l'alignement manquant à ce niveau et pourrait créer un trottoir dans le cadre des aménagements globaux de la rue actuellement en cours.

Les propriétaires de l'emprise concernée, cadastrée section IM 121 de 7 m² et IM 123 de 7 m² également sont d'accord pour les céder à la Ville au prix de 154 euros.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles IM n° 121 et 123 au prix de 154 euros ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013**

Délibération n° D-2013-428

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
IMPASSE DE LA BURGONCE**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire, le service voirie a indiqué la nécessité d'aligner cette parcelle afin de maintenir la largeur constante de l'Impasse de la Burgonce.

Un accord est intervenu avec les propriétaires pour la cession de la partie de terrain constituant l'alignement, et cadastrée après division, section CO N° 977 pour une superficie de 0 a 23 ca.

La cession doit avoir lieu moyennant le prix de base pratiqué en la matière, soit 10,00 €/m² représentant un prix total de DEUX CENT TRENTE EUROS (230,00 €).

Il est précisé que dans le cadre des travaux de mise à l'alignement, la collectivité prendra à sa charge le déplacement d'un poteau électrique, un poteau téléphonique, ainsi que le compteur électrique se trouvant dans l'emprise.

Tous les frais et droits résultant de ladite acquisition seront imputés au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle CO 977 aux conditions ci-dessus énoncées et au prix de 230,00 €;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013

Délibération n° D-2013-429

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES DE
TERRAINS**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La S.A.F.E.R. POITOU CHARENTES est propriétaire de terrains agricoles qu'elle souhaite vendre et pour lesquels elle a lancé un appel à candidature.

Ces terrains sont situés à proximité du golf, au lieudit :

« Les Prés Bassinet » cadastré section O N° 1779 pour une superficie de ----- 1 ha 41 a 72 ca
 « Les Prés du Bois Bonneau » cadastré section O N° 173 pour -----40 a 51 ca
 « Les Prés du Bois Bonneau » cadastré section O N° 1836 pour -----24 a 20 ca
 « Les Prés du Bois Bonneau » cadastré section O N° 1840 pour ----- 85 ca
 « Les Prés du Bois Bonneau » cadastré section O N° 1842 pour ----- 94 ca
 Soit une superficie totale de -----2 ha 08 a 22ca

A ce titre, elle a proposé l'acquisition de ces parcelles par la collectivité afin de les inclure dans les réserves foncières nécessaires en compensation des terrains sis Vallée Guyot.

Un accord est intervenu pour la cession de ces terrains au prix de SEPT MILLE CINQ CENT DIX SEPT EUROS QUATRE VINGT CENTIMES (7 517,80 €) ainsi qu'il résulte de la convention tenant lieu de compromis de cession établie par la SAFER et jointe aux présentes.

Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles O 1779-173-1836-1840 et 1842 ci-dessus désignés, au prix de 7 517,80 € ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
 L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013

Délibération n° D-2013-430

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**MISE EN SÉCURITÉ RUE DU DIXIÈME (ACQUISITION
DE LA PARCELLE AE N° 752)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La rue du Dixième a sur l'ensemble de son linéaire une largeur suffisante pour permettre une circulation normale. Seul existe au niveau du n°44B un rétrécissement gênant le croisement des bus et obligeant les piétons à emprunter la chaussée.

La dernière partie à aligner correspond à la parcelle AE n°752 de 9 m² que son propriétaire céderait à la Ville au prix de 100 euros.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle AE n°752 de 9 m² pour un montant de 100 euros ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013

Délibération n° D-2013-431

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**OPAH-RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, quatre dossiers de demande de subventions, issus de la première OPAH RU, ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 2 logements de propriétaires occupants et 7 logements de propriétaires bailleurs.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subvention totale
Logement 1	1 009,00 €	307,90 €	1 316,90 €
Logement 2	1 022,00 €	481,35 €	1 503,35 €
Logement 3	12 864,41 €	2 963,03 €	15 827,44 €
Logement 4	11 094,78 €	2 480,40 €	13 575,18 €
Logement 5	11 277,11 €	2 530,13 €	13 807,24 €
Logement 6	37 500,86 €	7 500,17 €	45 001,04 €
Logement 7	40 353,49 €	11 005,50 €	51 358,99 €
Logement 8	26 291,43 €	6 624,93 €	32 916,36 €
Logement 9	43 774,93 €	13 574,98 €	57 349,91 €
Total	185 188,01 €	47 468,39 €	232 656,39 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah.

Les logements 1 à 5 ont préalablement fait l'objet d'une décision d'attribution de subventions par délibération n° 2013-286 du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2013. Mais le montant exact de la subvention Anah sur la base de laquelle est calculée celle de la Ville de Niort, n'ayant pu être pris en compte, il est proposé de rapporter la délibération précitée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013

Délibération n° D-2013-432

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ
NATUREL - CONTRÔLE DU SERVICE PUBLIC
DÉLÉGUÉ - COMPTE RENDU ANNUEL DE
CONCESSION 2012**

Monsieur Alain PIVETEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En mars 1998, la distribution de gaz naturel a été concédée à Gaz de France sur l'ensemble du territoire de la ville de Niort pour une durée de 15 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, Gaz réseau Distribution France, filiale du Groupe GDF SUEZ a été créée.

GrDF a reçu l'ensemble des biens, des droits et obligations de Gaz de France. Le périmètre de la concession concerne désormais les activités de construction, d'exploitation, de maintenance et de développement des infrastructures, à l'exclusion de toute activité de fourniture d'énergie.

L'article 32 du cahier des charges de concession de distribution de gaz naturel prévoit que le concessionnaire présente chaque année un compte rendu d'activité pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport d'exploitation et un rapport sur la qualité du service.

En outre, l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la collectivité territoriale, en tant qu'autorité concédante assure le contrôle du réseau public de distribution de gaz.

Le compte rendu annuel de concession pour l'année 2012 a été remis par GrDF en juillet 2013.

Un rapport de contrôle a été réalisé par les services de la ville et examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 5 septembre 2013,

Vu le compte rendu annuel de concession de distribution publique de gaz naturel pour l'exercice 2012,

Vu le rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz naturel,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production par Gaz réseau Distribution France, délégataire du service public de distribution de gaz naturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Niort, du compte rendu annuel de concession pour l'exercice 2012 ;
- prendre acte de la production du rapport annuel de contrôle de la concession.

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu annuel de concession de GrDF et du rapport annuel de contrôle - exercice 2012.

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Alain PIVETEAU

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013

Délibération n° D-2013-433

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ET DE
FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ - CONTRÔLE DU
SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ - COMPTE RENDU
ANNUEL DE CONCESSION 2012**

Monsieur Alain PIVETEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En mars 1998, la distribution publique d'électricité a été concédée à Electricité de France sur une partie du territoire de la Ville de Niort (centre ville) pour une durée de 15 ans.

Depuis 2004, l'activité de distribution d'électricité a été séparée juridiquement des autres activités d'EDF et deux interlocuteurs sont désormais parties au contrat :

- électricité de France (EDF) et notamment sa branche commerce pour l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente y compris le Tarif de première nécessité (TPN) ;
- électricité réseau Distribution France (ERDF) pour la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé.

L'article 32 du cahier des charges de concession de distribution publique d'électricité prévoit que le concessionnaire présente chaque année un compte rendu d'activité pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport d'exploitation et un rapport sur la qualité du service.

En outre, l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la collectivité territoriale, en tant qu'autorité concédante assure le contrôle du réseau public de distribution d'électricité.

Le compte rendu annuel de concession pour l'année 2012 a été remis par EDF et ERDF en juillet 2013.

Un rapport de contrôle a été réalisé par les services de la ville et examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 5 septembre 2013,

Vu le compte rendu annuel de concession de distribution publique et de fourniture d'électricité pour l'exercice 2012,

Vu le rapport annuel de contrôle de la concession de distribution et de fourniture d'électricité,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production par Electricité de France et Electricité Réseau Distribution France, délégataire du service public de distribution et de fourniture d'électricité sur une partie du territoire de la ville de Niort, du compte rendu annuel de concession pour l'exercice 2012 ;
- prendre acte de la production du rapport annuel de contrôle de la concession.

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu annuel de concession de ErDF et EDF et du rapport annuel de contrôle - exercice 2012.

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Alain PIVETEAU

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2013

Délibération n° D-2013-434

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT
ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

Monsieur Alain PIVETEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 a modifié le régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Par délibération en date du 23 novembre 2007, le Conseil municipal a décidé de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité applicable pour la SOREGIES des Deux Sèvres.

L'article 4 du nouveau cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 avril 2013, prévoit que le concessionnaire, ERDF, sera tenu de s'acquitter auprès de la commune des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité conformément aux dispositions prévues à cet effet par la législation en vigueur.

Vu les articles L. 2333-84 et R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales, fixant le régime des redevances dues pour l'occupation du domaine public notamment par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité,

La redevance due chaque année pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le Conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$PR = (0.534P - 4253)$ pour les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants et inférieure à 100 000 habitants

Où P représente la population sans double compte de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'INSEE.

Les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique, implantés sur le territoire de la commune, étant exploités par des personnes morales distinctes (RTE, ERDF et GEREDIS), le montant global de la redevance est supporté par ces différentes personnes morales au prorata de la longueur des réseaux qu'elles exploitent sur le territoire de la commune.

Par délibération en date du 29 avril 2013, le Conseil municipal a fixé le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique et a précisé que la redevance due au titre de l'année n sera versée en une seule fois au plus tard au 15 juillet de l'année n+ 1.

Or, l'article L. 2333-85 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les redevances visées à l'article L. 2333-84 sont payables annuellement et d'avance.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de rapporter la délibération du 29 avril 2013 et d'approuver les dispositions qui suivent.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération N° D-2013-212 du 29 avril 2013 ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain PIVETEAU

Nous avons trois délibérations qui concernent les concessions, nous allons les passer une par une mais elles sont liées. La première à propos de la concession de distribution publique de gaz naturel, c'est un rapport annuel qui vous est proposé avec un petit document qui a été concocté par les services sur un rapport de contrôle du service public de distribution du gaz, premier rapport. Alors j'ai deux solutions, soit je vous laisse poser des questions ou réagir, soit je vous lis le rapport.

Madame le Maire

Je crois que comme nous connaissons...

Alain PIVETEAU

Il s'agit de prendre acte, en fait.

Madame le Maire

Oui, il s'agit de prendre acte, alors après s'il y a des commentaires à faire sur ces trois délibérations, nous allons les faire. Qui a des commentaires ?

Alain PIVETEAU

Sur le gaz !

Amaury BREUILLE

Ha, j'ai cru que tu présentais les trois en même temps.

Alain PIVETEAU

J'ai dit : Une par une, parce que je pense que les interventions ne sont pas les mêmes.

Madame le Maire

Sur le gaz, vous n'avez rien à dire ? Alors pour cette délibération sur le gaz, nous prenons acte de ce rapport.

Sur la fourniture d'électricité, Monsieur BREUILLE va parler.

Amaury BREUILLE

J'attends que mon collègue Alain PIVETEAU la présente puisqu'il nous a dit qu'il les présentait séparément donc j'attends qu'il la présente.

Alain PIVETEAU

Vous connaissez le contenu du rapport, je pense qu'il est plus important de préciser les différents points de vue de la majorité sur ce rapport ou sur la concession. En tout cas le rapport de la concession est un

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Avant de terminer notre Conseil municipal, j'ai oublié de vous demander l'approbation du PV du Conseil du 15 octobre 2012. Avez-vous des commentaires à faire ?

Jérôme BALOGE

Oui, on rattrape le retard lentement...

Madame le Maire

Eh bien, « chaque petit va loin ».

Jérôme BALOGE

On les aura tous en mars ?

Madame le Maire

On va y arriver. Je ne sais pas, Monsieur BALOGE, nous avons des personnes qui travaillent au service, qui peuvent avoir des problèmes de santé. Alors, approuvez-vous ce PV reçu la semaine dernière ? Oui ? Je vous remercie.

Jacques TAPIN

Il m'est difficile de prendre la parole parce que vous ne me voyez pas à propos de certaines délibérations mais j'en profite, comme nous avons une minute maintenant, pour vous dire que les deux dernières délibérations, notamment, comme d'ailleurs d'autres, celles sur Saint-Liguairre et celles du PRUS, un certain nombre sont à mettre également au crédit des habitants dans les quartiers et au crédit des conseils de quartier qui se mobilisent pour accompagner tous ces projets et qui font appel de temps en temps à leurs crédits d'investissement et de fonctionnement. Il faut donc aussi de temps en temps les saluer.

Madame le Maire

Merci, bonne soirée et à la prochaine fois.